

CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES

VERSION 3 - JUILLET 2025

Le mot du Président

“L'éthique est devenue un enjeu majeur et structurant qui renforce la réputation des entreprises. Aujourd'hui plus que jamais, Plastisud se doit de promouvoir l'une des valeurs qui a toujours été sienne, à savoir l'exemplarité.

Notre Code Ethique détaille ce qui contribue à notre réussite en tant qu'entreprise responsable : une tolérance zéro par la lutte contre toutes les formes de corruptions, fraudes et pratiques anticoncurrentielles.

Partout et en toutes circonstances, ce Code Ethique doit inspirer nos comportements et ceux de nos partenaires. Il doit nous guider pour maintenir notre réputation d'entreprise intègre et durable.”

Laurent Buzzo, Président de Plastisud

Contexte

Les thématiques environnementales entrant pleinement dans le cadre de notre responsabilité sociétale, et étant convaincus que le respect de l'environnement deviendra un facteur à part entière de la réussite des entreprises à l'avenir, nous nous engageons à améliorer continuellement nos processus de production dans le but de limiter au mieux nos impacts.

Comme toute entreprise du secteur de l'industrie, nous avons une empreinte environnementale dès lors que nous utilisons de l'énergie et des matières premières pour notre production. Nous avons un rôle à tenir dans la gestion de cette empreinte et nous portons une attention particulière à nos pratiques depuis la conception des moules jusqu'à la confection de ceux-ci dans notre atelier.

Par le biais de cette politique, nous formalisons nos engagements vis-à-vis de la protection de l'environnement et nous nous inscrivons dans un cycle de Politiques Actions Résultats qui nous permet de piloter de manière structurée nos actions sur le sujet.

Périmètre

Notre politique s'applique à tout le groupe PLASTISUD ainsi qu'à l'ensemble de ses entités juridiques, tant dans le pays qu'à l'étranger. Elle concerne tous les employés, directeurs, sous-traitants et partenaires d'affaires.

Afin de garantir sa bonne compréhension et son application, cette politique est diffusée en interne auprès des équipes concernées et partagée en externe via sa mise à disposition sur notre site internet. Cette transparence contribue à renforcer l'indépendance et la crédibilité de notre démarche vis-à-vis des évaluations externes telles qu'EcoVadis.

Contribution aux Objectifs de Développement Durables¹

De manière concrète, la stratégie RSE de Plastisud s'organise autour de quatre piliers opérationnels : Environnement, social, éthique et achats responsables.

La stratégie RSE de Plastisud au travers de ces 4 piliers, contribue de manière tangible et directe aux objectifs de développement durable parmi les 17 à l'horizon 2030 tels qu'ils ont été définis par les Nations unies.



[1] <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>

Nos engagements

Respect des lois et des règlements

Plastisud veille au strict respect des lois et réglementations en vigueur, et adopte une conduite éthique et responsable à tous les niveaux de l'entreprise.

Chaque salarié est tenu :

- De respecter les règles applicables,
- D'agir avec bonne foi, équité et transparence envers clients, fournisseurs et partenaires.

En cas de doute éthique ou légal, les collaborateurs sont invités à consulter la Direction.

Une procédure d'alerte interne confidentielle est disponible pour signaler toute situation contraire à l'éthique ou à la législation.

Nous suivons :

- Le nombre de signalements éthiques reçus,

- Leur taux de traitement, avec un objectif de 100 % de traitement systématique et confidentiel tous les ans.

Engagements éthiques élargis

Au-delà du respect des lois, PLASTISUD s'engage à promouvoir une conduite éthique dans l'ensemble de ses relations professionnelles.

Nous attendons de nos fournisseurs et partenaires qu'ils partagent nos principes en matière de droits humains, de lutte contre la corruption, de conditions de travail décentes et de respect de l'environnement. Ces attentes sont formalisées dans notre charte fournisseurs.

Nous intégrons également les attentes de nos parties prenantes (clients, collaborateurs, partenaires locaux) dans notre démarche éthique, à travers un dialogue régulier et une écoute active.

Prévention des conflits d'intérêts

Tout salarié doit veiller à préserver les intérêts de Plastisud et éviter toute situation où ses intérêts personnels pourraient interférer avec ceux de l'entreprise, de ses clients ou fournisseurs.

Constituent un conflit d'intérêt :

- Des relations d'affaires impliquant des informations privilégiées ou une influence,
- Des intérêts financiers ou commerciaux non déclarés avec des parties externes.

En cas de doute, le salarié doit informer immédiatement la Direction.

L'utilisation du matériel professionnel à des fins personnelles est strictement interdite (article 4 du règlement intérieur).

Plastisud respecte la liberté d'expression et d'opinion de ses collaborateurs, mais ceux-ci doivent s'abstenir d'engager l'entreprise dans leurs activités extraprofessionnelles.

Pratiques anti-concurrentielles

Plastisud est une société française évoluant dans un milieu concurrentiel d'échelle internationale.

La société s'engage à respecter les dispositions prévues par l'article L420-1 du Code du commerce concernant les pratiques anticoncurrentielles :

« Sont prohibées même par l'intermédiaire direct ou indirect d'une société du groupe implantée hors de France, lorsqu'elles ont pour objet ou peuvent avoir pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché, les actions concertées, conventions, ententes expresses ou tacites ou coalitions, notamment lorsqu'elles tendent à :

1. Limiter l'accès au marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises ;
2. Faire obstacle à la fixation des prix par le libre jeu du marché en favorisant artificiellement leur hausse ou leur baisse ;
3. Limiter ou contrôler la production, les débouchés, les investissements ou le progrès technique ;

4. Répartir les marchés ou les sources d'approvisionnement. »

Corruption

Plastisud rejette toute forme de corruption, notamment dans le cadre de l'obtention ou du maintien d'un marché.

Nous interdisons à tout salarié :

- D'offrir ou d'accepter des cadeaux, avantages ou pots-de-vin, sauf s'ils sont de faible valeur, non monétaires et conformes aux usages acceptables.
- En cas de doute, le salarié doit s'abstenir et consulter la Direction.

Pour garantir cet engagement :

- 100 % des salariés impliqués dans les achats ou ventes sont formés à la loi Sapin II en 2025.
- Un questionnaire annuel permet de valider la bonne compréhension de cette formation.

Protection des informations sensibles

Plastisud veille à la protection de ses ressources matérielles et immatérielles. Chaque salarié est responsable du bon usage des équipements mis à disposition (ordinateurs, téléphones, logiciels, véhicules...), conformément à l'article 4 du règlement intérieur.

Nos engagements :

- Les actifs de l'entreprise (brevets, équipements, installations) doivent être utilisés exclusivement à des fins professionnelles et protégés contre toute dégradation ou perte.
- Aucun logiciel non licencié ne doit être installé sur les postes professionnels.
- Les données confidentielles de l'entreprise et de ses clients doivent être strictement sécurisées par les collaborateurs autorisés.

100 % des salariés sont signataires de la Charte informatique en 2025, qui encadre l'usage des outils numériques et garantit leur usage principalement professionnel.

Respect de la vie privée

Plastisud protège les données personnelles de nos employés, clients et partenaires, conformément aux réglementations (RGPD).

Plastisud respecte toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles.

Cybersécurité

Plastisud s'engage à promouvoir un usage responsable de l'informatique, à réduire les risques de phishing et à prolonger la durée de vie des équipements.

Nos actions :

- 100 % des équipements fonctionnels sont réutilisés ou upgradés pour éviter l'achat de matériel neuf d'ici fin 2025,
- 100 % des salariés piégés lors de campagnes de phishing suivent une formation dédiée dans un délai de 1 mois,
- Un guide cybersécurité a été publié en juin 2024 pour rappeler les bonnes pratiques.

Nous suivons :

- Le nombre d'utilisateurs sensibilisés à la sécurité numérique,
- Le taux de participation aux formations,
- Le nombre de salariés piégés lors des tests de phishing,
- Le nombre d'achats évités grâce à l'upgrade des équipements.

Sécurité et transparence financière

La législation française exige de Plastisud qu'elle fournisse des informations impartiales et complètes. Aussi, chaque salarié impliqué dans le traitement comptable doit s'assurer qu'elles soient reportées de manière honnête dans les comptes.

Plastisud se rendra disponible pour répondre à tous les audits légaux, qu'ils soient financiers, environnementaux ou sur la sécurité de ses employés.

Rôles et responsabilité

Le comité de direction porte la responsabilité de la bonne application de cette politique, déclinée opérationnellement par la responsable Ressources Humaines et le responsable informatique. Ils sont en charge du suivi des indicateurs et des plans d'action dans le but d'atteindre les objectifs fixés. Les progrès des plans d'action sont rapportés trimestriellement afin de réajuster les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Instance de revue de la politique

Cette politique est revue annuellement par le comité RSE, puis communiquée aux parties intéressées.

Approbation de la politique :

Nom : BUZZO Laurent

Qualité de : Président

Date : 25 juillet 2025

Nom : VIRCONDELET Xavier

Qualité de : Directeur Général

Date : 25 juillet 2025

Signature :

Laurent Buzzo

Signature :

Xavier Vircondelet